



RECAPITULATIF ADMINISTRATIF LE PASSAGE DU PERMIS B

IMPORTANT :

Vous allez recevoir un mail de notre part vous informant qu'une date d'examen vous a été attribuée. C'est à vous de contacter l'auto-école pour programmer vos leçons de conduite. **Attention** : n'attendez pas la dernière minute car les plannings des moniteurs sont vite remplis.

Avant le passage du permis, il faudra régler le solde de la facture afin que le compte soit à jour. Dans le cas contraire, l'examen ne pourra pas avoir lieu.

Pour le jour de l'examen, vous devrez **obligatoirement** avoir :

- votre pièce d'identité **en original**,
- *si vous êtes en conduite accompagnée* => votre livret d'apprentissage papier ou si vous avez un livret numérique, il est **impératif** d'avoir accès à votre application **Codes Rousseau élèves**
- *si vous en possédez déjà un permis* : AM, A1... => votre permis de conduire



Lors de l'examen, l'IPCSR vérifie votre pièce d'identité **originale** (pas de photocopie) et pour les conduites accompagnées votre livret de conduite. Ensuite, il vous donnera les consignes pour l'examen.

Quelques conseils à savoir :

1. Ne pas manger de manger votre chewing-gum, jetez-le, avant de rentrer dans le véhicule
2. Prenez des chaussures où vous sentez bien les pédales
3. Enlever votre capuche et votre casquette avant de conduire
4. Eteindre son téléphone portable
5. Être en avance pour l'heure de l'examen
6. Ne pas parler pendant l'examen
7. Vos accompagnants n'ont pas le droit de faire des photos ou vidéo de l'examen **sous peine d'annulation de l'examen par l'inspecteur**.
8. Se vêtir de façon à être à l'aise pour conduire (enlever l'écharpe, gants...) mais tenue correcte exigée
9. Le stress fait partie de l'examen, et vous seul êtes en mesure de le gérer
10. Le moniteur ne peut pas vous donner le résultat car l'IPCSR ne lui dit pas
11. L'examen peut être annulé en cas de grève, météo difficile, IPCSR malade...

Pendant l'examen, il y a 2 points faciles à obtenir comme vérifier le bouclage des ceintures, et dire qu'il n'y a pas de voyants qui empêche de partir, à dire au début de l'examen avant de partir de votre stationnement et une fois que les vérifications sont effectuées avant de repartir.

Pendant l'examen, l'IPCSR vous pose une question de **vérifications extérieures OU intérieures** du véhicule + une **question de sécurité routière** + une **question de 1^{er} secours**. L'ensemble de ces questions sont listées à la fin de votre livret d'apprentissage. De plus, vous pouvez visionner des vidéos sur You Tube en notant : « *Vérifications Clio 5 Permis* ». C'est 3 pts qui peuvent être facilement obtenu, si vous avez appris ! Les réponses vous sont toutes données et si toutefois vous avez encore des questions, n'hésitez pas à demander à votre moniteur durant les leçons.

L'IPCSR vous demandera les deux derniers chiffres du totaliseur kilométrique, ce qui correspondra aux questions que vous aurez.

RESULTAT DU PERMIS :

Le résultat sera disponible **le lendemain du passage de l'examen** (week-end et jours fériés non inclus) sur le site de RDV PERMIS. Vous ne recevrez pas de résultat par courrier, sauf cas exceptionnel, précisé par l'inspecteur le jour de l'examen.

Vous recevrez un mail de convocation à l'examen, 10 jours avant celui-ci, ce mail proviendra de noreply@interieur.gouv.fr. Dans celui-ci, vous aurez le lien vers le site de l'Etat ou bien vous notez sur un moteur de recherche « RDV PERMIS », vous choisissez « Je suis candidat > Je me connecte » et vous arrivez sur le site : permisdeconduire.gouv.fr.

Vous pourrez vous connecter en utilisant soit [FRANCE CONNECT](#) ou en créant votre compte.

Le permis de conduire est noté sur 31 points, vous devez avoir au minimum 20 points sans erreur éliminatoire, pour prétendre être reçu.

Si votre résultat est **favorable**, vous devez télécharger votre CEPC : Certificat d'Examen du Permis de Conduire. Pour cela, vous devez regarder une vidéo de prévention et ensuite vous aurez accès à votre CEPC. Il tient lieu de permis de conduire, accompagné d'une pièce d'identité, pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Si le résultat est **défavorable**, vous devrez patienter pour avoir une nouvelle date. Si le résultat est négatif, c'est sûrement qu'il y a des points à retravailler.

EDITION DU PERMIS :

Le CEPC n'étant que provisoire, il faudra réaliser une demande d'édition du titre définitif sur le site <http://ants.gouv.fr>.

Ce n'est pas une démarche automatique, si vous souhaitez que nous nous chargions de cette démarche, il faudra nous l'indiquer. Il s'agit d'une prestation à 50 € TTC, sinon vous pouvez la réaliser vous-même sur le site indiqué ci-dessus.

Si vous souhaitez que nous la réalisions, lorsque que vous serez à jour de règlement, nous effectuerons la demande d'édition du permis, nous allons avoir besoin des documents listés ci-dessous, vous pouvez **nous envoyer les scans sur notre adresse mail** : vaugeoisandco@gmail.com ou vous pouvez **venir au bureau avec les originaux** afin que nous les scannions.

- La 1ère page d'une facture de moins de 6 mois à votre nom ou au nom de l'hébergeant (soit une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone – PAS D'ECHEANCIER) **OU** la 1ère page de l'avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition), ou la taxe foncière ou la taxe d'habitation actuel à votre nom ou au nom de l'hébergeant,
- La carte d'identité (recto-verso) de l'hébergeant,
- L'attestation d'hébergement complétée et signée **par l'hébergeant et l'hébergé** (cf. le modèle transmis),
- Votre carte d'identité (recto-verso),
- L'ASSR 2 si vous êtes né après le 1^{er} Janvier 1988 et s'il s'agit de votre premier permis,
- L'attestation de la JDC (ou anciennement la JAPD) si vous avez moins de 25 ans,
- Permis de conduire si vous en possédez déjà un,
- Photos et signature numérique (A Mayenne, vous pouvez les réaliser soit chez le Photographe, soit à Leclerc, à Hyper U, ou au Carrefour Market (ephoto)),
- Votre numéro de portable